



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ARMAGNAC-BIGORRE
Affiliée à la FFSA N°09/14

30^e RALLYE TT GERS-LANDES ARMAGNAC

29 – 30 juin et 1er juillet 2018

Règlement Sportif Particulier



www.echappements-elusates.com

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du Règlement et Ouverture des engagements	22 mai 2018
Clôture des engagements	22 juin 2018 à minuit
Parution du road book disponible au Secrétariat du rallye Circuit de Nogaro	27 juin 2018 dès 16h00
Dates et heures des reconnaissances (voir précisions Art 6.2.5P)	28 et 29 juin
Vérifications administratives à Eauze - Place de la Belle-Marie	29 juin 2018 de 16h30 à 19h30
Vérifications techniques à Eauze - Place de la Belle-Marie	29 juin 2018 de 16h45 à 19h45
1ère réunion des Commissaires sportifs Antenne PC Hall de la Belle-Marie à Eauze ...	29 juin 2018 à 18h30
Publication des équipages admis au départ au hall Belle Marie à Eauze.....	29 juin 2018 à 20h
Publication des heures et ordres de départs 1ère étape. Hall Belle Marie à Eauze	29 juin 2018 à 20h15
Briefing concurrents au hall de la Belle Marie à Eauze	29 juin 2018 à 20h30
Présentation des équipages au public.....	29 juin 2018 à 20h45
Départ 1ère étape du Parc d'Eauze.....	30 juin 2018 à 8h00
Arrivée 1 ^{ère} étape – Entrée Parc Fermé Toujouse	30 juin 2018 à 18h08
Publication des résultats partiels de la 1ère étape. Ordre et heure de départ de la 2 ^e étape PC de Toujouse	30 juin 2018 à 21h
Départ 2 ^e étape	1er juillet 2018 à 8h30
Arrivée 2 ^e étape parc fermé d'Eauze	1er juillet 2018 à 16h09
Publication des résultats du rallye 30' après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent Panneau d'affichage Place Belle Marie à Eauze.	
Remise des Prix Hall de Belle Marie à EAUZE	1er juillet 2018 18h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Armagnac-Bigorre organise les 29, 30 juin et 1er juillet 2018 le **30^{ème} RALLYE TOUT-TERRAIN GERS-LANDES ARMAGNAC** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA: 272 en date du 05/04/2018

Comité d'organisation:

Président ASA Armagnac Bigorre : René PASCOUAU

Secrétariat de l'ASA

BP 29 – 32110 NOGARO Tél. 05 62 09 02 49 Fax 05 62 69 05 44

Permanence du Rallye :

Vendredi 29 juin 14h – 21h et Dimanche 1er juillet 17h – 18h:

Antenne PC Parc Belle Marie à Eauze Tél. : 05 62 09 79 36

Samedi 30 juin et dimanche 1er juillet : PC Mairie de TOUJOUSE Tél. : 05 62 09 62 50

Organisateur Administratif : ASA Armagnac Bigorre

Organisateur technique : Ecurie Echappements Elusates

Président : Michel CAPIN Tel : 06 84 24 17 29

Président délégué : Hervé DURAND tel : 07 70 27 93 92

BP 36 – 32800 EAUZE

www.echappements-elusates.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Communes traversées par les secteurs chronométrés :

- Gers : Nogaro - Maupas – Monlezun d'Armagnac – Laujuzan - Monguilhem - Toujouse
- Landes : Bourdalat - Perquie - Pujo le Plan - Artassenx - Laglorieuse – Murrin

1.1p. Officiels

		N° Licence	Code ASA
Observateur FFSA			
Commissaires sportifs : Président	Mr Jean Claude LABEYRIE	1996	1009
Membres	Mr Alain DUBORD	10156	1003
	Mr Jean BEGARIE	2400	1003
Directeur de course :	Mr Franck DEL SANTO	3166	0914
Directeurs de course adjoints :	Mr Gilbert LUCAS	12948	1010
	<i>Me Sylvie MONNIER</i>	9968	1307
	<i>Mr Bernard GALARD</i>	4608	0901
DC Rallye 2	Mr JJ MIO BERTOLO	1297	0910
Officiel (DC) Sécurité BBR :	Mr Michel PELISSIE	147969	1003
Officiel (DC) Sécurité voiture OTT :	Mr Damien ARANJO	14194	0914
CS Véhicule damier	Mr Sylvain MONNIER	9636	1307
Directeurs de course délégués aux ES :	Mr Dominique PAINVIN	7706	1003
	Mr Yves ESCLOUPE	76046	0903
	Mr Philippe DUBOY	123400	1010
	Mr Luc DESCLAUX	13302	1003
Médecin chef :	Dr Denis BOYER	130901	0914
Commissaires techniques :	Mr Gérard DABADIE	10602	1003
	Mr Jean Raphael BUREAU	15302	0914
	Mr Sébastien VERRON	46757	1714
	Mr Jean-Marie MAIRE	29577	1010
	Mr Xavier GRANDE	250994	0914
Chargés des relations concurrentes :	Mr Christine DABADIE	7679	1003
	Mr Gilles ROUX	1482	1504
	Mr Sylvie DOYEN	154219	1010
Responsable juges de fait :	Mr Christian FARGAL	35197	0914
Adjoint Sécurité Voit -0-	Mr Jean Marc NIEL (DC)	129470	0914
Officiel Responsable Parc et Publicité :	Mr Patrick VALIBOUZE	170664	1003
Chronométrateur responsable :	Mr Mickael LARET	125482	0907
Chargé des relations avec la presse :	Me MF ESTENAVE	56588	1099

1.2p. – Eligibilité

Le 30^{ème} Rallye TT Gers Landes Armagnac compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes TT 2018,
- Le Trophée Rallye 4x4 2018
- Le Challenge 2 roues motrices 2018,
- Le Challenge SSV Rallye 2018
- Le Trophée des copilotes Rallye TT 2018
- Le Trophée des copilotes 2 roues motrices 2018
- Le Trophée des copilotes Rallye 4x4 2018
- Le Trophée des copilotes SSV 2018
- Le Challenge des commissaires de la ligue Occitanie du Sport Automobile
- Le Championnat des rallyes de la ligue Occitanie du Sport Automobile

1.3p.- Vérifications

Les équipages engagés consulteront leur accusé de réception d'engagement sur le site :

www.echappements-elusates.com

ainsi que l'horaire de convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu au Parc de la Belle Marie à EAUZE le 29 juin de 16h30 à 19h30.

Les vérifications techniques auront lieu au Parc de la Belle Marie à EAUZE le 29 juin et de 16h45 à 19h45

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Renault à EAUZE. Taux horaire de main d'œuvre 60€ TTC.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1p. Demande d'Engagement - Inscriptions

3.1.5p. Toute personne qui désire participer au 30^{ème} Rallye TT Gers Landes Armagnac doit adresser au secrétariat :

ASA Armagnac Bigorre
BP N°24 - 32110 - NOGARO

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement dûment complétée **avant le 22 juin 2018 à minuit**

3.1.10p. Le nombre des engagés est fixé à 90 voitures maximum.

3.1.11.1p. Les droits d'engagement sont fixés à :

- | | |
|--|--------|
| a) : Avec la publicité facultative des organisateurs : | 500 € |
| b) : Sans la publicité facultative des organisateurs : | 1000 € |

3.1.12p. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement

3.3P : Ordre de départ : Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain 2018.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement technique des rallyes tout terrain FFSA

4.3p Assistances : Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

Assistance Samedi 30 juin Parc Municipal de PERQUIE et Parc Toujouse pour ES 6.

Assistance Dimanche 1er juillet Parc de la Forêt (Monlezun d'Armagnac) et Circuit Nogaro pour ES 12.

Des emplacements de 70m² (Art 4.3) devront être respectés. Un seul véhicule d'assistance admis.

4.6 Identification des voitures

Conforme au règlement standard rallyes FFSA.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1p : Identification des voitures - Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

5.2p : Publicité - La Publicité collective obligatoire sont « Leclerc Eauze » et AGORA TT. **La publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier**

« Leclerc Eauze » sera placé sur ou sous les numéros de course (Art VI B Réglementation générale) et AGORA TT en lieu et place de la plaque d'immatriculation.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1p. Description

Le 30^e Rallye Gers Landes -Armagnac représente un parcours de **299.7 km. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections. Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 99.5 km.**

Les distances sont données à titre indicatif, et peuvent être sujettes à modifications. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les épreuves spéciales sont :

ETAPE 1 :	PUJO	ES 1, 3	10.4 km
	PERQUIE	ES 2, 4, 5	10 km
	Les LANDES	ES 6	7.3 km
ETAPE 2 :	POUNTETS	ES 7, 9	6.9 km
	MIDOUR	ES 8, 10, 11	8.00 km
	NOGARO	ES 12	6 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2.p. Reconnaissances

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

6.2.5p - Les reconnaissances moto ou quad homologués avec **vitesse limitée à 30 km/h** auront lieu le 28 juin de 9h à 18h et le 29 juin de 9h à 16h30

- **l'ES PUJO (dans les Landes) sera reconnue uniquement le vendredi 29 juin de 9h à 12h00.**

- Si les conditions atmosphériques le permettent un convoi sera organisé le vendredi (1 passage sur toutes les ES).

Départ du parc de TOUJOUSE à 9h00.

- **l'ES NOGARO moto ou quad avec le convoi le vendredi entre 14h et 15h.**

Rappel : nombre de passages par ES limité à 3. Des juges de fait licenciés veilleront au respect des procédures.

Pénalité reconnaissances : voir Art 6.2.6 FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

7.1.8P - Carnet d'itinéraire disponible au secrétariat du Circuit de Nogaro à partir de Mercredi 28 juin 16h.

Le vendredi 14 juillet, le secrétariat du circuit étant fermé, les carnets seront distribués au départ du convoi à Toujouse.

7.2 p. – Dispositions Générales relatives aux Contrôles

7.2.11p. Les signes distinctifs des commissaires sont :

*commissaire de route chasuble et badge indiquant la fonction,

*chef de poste chasuble et badge indiquant la fonction.

7.3.1.17 – Nouveau départ après abandon/ rallye 2 : conforme aux règles spécifiques Rallye TT 2018

7.4.11P – Abandons : Tout concurrent abandonnant sur un secteur de liaison, dans un parc ou une ES doit le signaler au PC Course au **05 62 09 62 50**.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes Tout-terrain.

ARTICLE 10P. PRIX

En plus de la remise de prix en produits du terroir, des primes d'arrivée seront attribuées en proportion aux partants:

Exemple si 80 partants :

Primes d'arrivée	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	Total
Scratch	200 €	160 €	120 €	90 €	80 €	70 €	60 €	50 €	831€
4 Groupes T1A et T3 / T1B / T2, T2B et B+ / SSV									
Si au moins 5 partants	450 €	350 €	250 €						4202€
Si au moins 10 partants				200 €	150 €				1400€
Si au moins 15 partants						110 €	80 €	50 €	961€
21 Classes									
Si au moins 3 partants	80 €								1680€
Si au moins 5 partants		44 €							918€
Si au moins 7 partants			36 €						764€

Legend Group pour T1A et T1B

(Fab av 2002)

Si au moins 5 partants	1 ^{er} 200 €	2 ^e 150€	3 ^e 100€	4 ^e 50 €				Total	1 000 €
------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	---------------------	--	--	--	-------	---------

Soit près de 10 800 € distribuable. Tous les prix sont cumulables. Chèques envoyés par courrier.

Des lots du terroir récompenseront tous les concurrents. Une équipe de commissaires sera récompensée.

La remise des prix se déroulera le **1er juillet à 18h00**, au Hall de la Belle Marie à EAUZE.